



UNE RACE ADAPTEE A NOTRE TERRITOIRE ET MENACEE DE DISPARITION

Les chèvres péï (ou kabris péï) sont le fruit de siècles d'adaptation aux conditions physiques et climatiques de l'île de la Réunion. Rustiques, elles sont particulièrement bien adaptées à tous les microclimats de l'île et notamment aux savanes arides de la côte ouest.

Remplacée progressivement par des races à plus fort rendement, aujourd'hui, la chèvre péï tend à disparaître. Selon nos estimations, il ne resterait plus que 300 à 500 individus.

En support de l'élevage d'Agro Forest Reunion, l'Association Zanbrovat Dann Karodbwa œuvre à la sauvegarde de cette chèvre qui fait partie de notre patrimoine. Dans la continuité des actions menées pour la reconnaissance de la chèvre péï comme « race locale menacée d'abandon par l'agriculture », Agro Forest Reunion a constitué un cheptel conservatoire.

Le troupeau de sauvegarde accueille aujourd'hui 70 individus. Il contribue, par la pratique du pâturage dirigé, à la gestion paysagère et à la préservation de la savane du Cap La Houssaye.

Sauvegarder notre cabri péï c'est aussi et surtout valoriser notre patrimoine agricole, le travail des éleveurs et leurs savoir-faire lontan.

Pourquoi parrainer ?

- **Parrainer une chèvre péï c'est un geste solidaire.** Le cheptel de sauvegarde n'a pas de vocation commerciale, pas de vente de chèvres, pas de commercialisation de la viande. Les moyens, tant financiers qu'humains, nécessaires à l'entretien du troupeau sont importants. Par votre contribution financière vous nous aidez à pérenniser ce projet.
- **Parrainer une chèvre péï c'est un geste écologique.** Les races locales participent à la biodiversité domestique et à la conservation du patrimoine génétique, elles sont d'un grand intérêt dans le contexte de changement climatique. La chèvre péï, menée en pâturage, lutte contre l'embroussaillage et le développement des espèces envahissantes dans la savane. Elle préserve ainsi ce paysage qui a disparu à hauteur de 95% depuis 1960.
- **Parrainer une chèvre péï c'est un geste engagé pour la promotion et la défense du patrimoine agricole réunionnais.** C'est œuvrer symboliquement contre la standardisation et l'uniformisation des pratiques « AgriCulturelles ». C'est soutenir le travail de Zanbrovat Dann Karodbwa d'accompagnement des derniers éleveurs de kabri péï, de sensibilisation et de formation auprès des publics scolaires et des étudiants des filières agricoles.

VOUS

Vos Nom et Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tel :

Courriel :

VOS CHOIX

Je parraine pour une durée d'un an :

<input type="checkbox"/> 1 chèvre pèï	<input type="checkbox"/> 2 chèvres pèï	<input type="checkbox"/> 3 chèvres pèï	<input type="checkbox"/> encore plus de chèvres pèï
50€/an	100€/an	150€/an	... chèvres x 50€ ... €/an

Chèvre 1 :

Chèvre 4 :

Chèvre 2 :

Chèvre 5 :

Chèvre 3 :

Chèvre 6 :

• **Règlement par chèque** (en un seul chèque), d'un montant de € à l'ordre de ZANBROVAT DANN KARODBWA

• **Règlement par virement bancaire**, d'un montant de€ sur le compte de l'association

Titulaire du compte :

ASSOCIATION ZANBROVAT DANN KARODBWA | N° de compte : 30018266217

IBAN : FR76 1990 6009 7430 0182 6621 702 | Code banque : 19906 | Code guichet : 00974

Clé RIB : 02 | Code BIC (Bank identification code) - Code SWIFT : AGRIRERX

• **Règlement en espèces**, d'un montant de €

Merci de renvoyer le bulletin par courriel à parrainage@karodbwa.re ou par courrier à l'adresse suivante : Association Zanbrovat Dann Karodbwa, 43 chemin des azalées, 97437 Saint-Benoît. Nous vous enverrons un reçu à réception du bulletin.

Le ... / ... / ...

Signature :

Comment ça marche le parrainage ?

- ◆ Vous choisissez de parrainer une ou plusieurs chèvres pendant un an.
- ◆ Vous choisissez la ou les chèvres sur place à l'élevage.
- ◆ Votre contribution financière servira par exemple au financement d'actions de sensibilisation sur l'importance de la sauvegarde des races locales.
- ◆ Une même chèvre peut être parrainée par plusieurs personnes.
- ◆ Un animal peut malheureusement tomber malade et mourir, dans ce cas nous vous avertirons et vous proposerons de choisir un autre animal à parrainer.
- ◆ Le parrainage ne donne aucun droit sur l'animal parrainé ni sur les soins qui lui sont apportés.

Nos engagements :

- ◆ Nous veillons au respect du bien-être des animaux en répondant à leurs besoins, à la fois d'ordre physiologique, comportemental et affectif. Cela implique de leur apporter une nourriture saine et équilibrée, de veiller à leur bonne santé et au confort de leur lieu de vie.
- ◆ Les animaux parrainés ne seront pas envoyés à la réforme. Ils mourront de leur belle mort.
- ◆ Nous nous engageons à vous donner des nouvelles et des photos des chèvres que vous parrainez tous les 6 mois et lors des naissances.
- ◆ Nous produisons du compost de fumier de chèvre utilisable en agriculture biologique, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un sac de 20kg par an et par chèvre parrainée à récupérer sur le site d'élevage après prise de RDV par mail à l'adresse parrainage@karodbwa.re

